

Rapport du Président

Commission permanente du jeudi 8 décembre 2022 N° CP-2022-11-11-2 N° applicatif 4907

11 ème **Commission**Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur Pôle mobilité grands équipements

Service consultéDirection des Affaires Juridiques
Direction des Finances

TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DE LA VOIE ACCÈS SUD DU PORT AUTONOME DE STRASBOURG : CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES AVANT-PROJET/PROJET ET DES TRAVAUX.

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'accorder une subvention d'investissement de 565 997 € à SNCF Réseau pour le projet de remise à niveau de la voie ferrée fret n°141 000 du Réseau Ferroviaire National dite d'Accès Sud du Port Autonome de Strasbourg, études et travaux compris. Il est également demandé d'approuver la convention de financement y afférente.

Contexte

Le Groupe Ports de Strasbourg (nouvelle dénomination) est le deuxième port fluvial français avec une superficie de 1060 hectares. Avec un trafic équivalent à celui de certains ports maritimes, il joue le rôle de façade maritime pour le Grand Est. En 2021, l'activité du Port de Strasbourg a renoué avec la croissance en totalisant un trafic de 7 millions de tonnes de marchandises.

Près de 320 entreprises y sont implantées représentant près de 10 000 emplois. Les principales marchandises acheminées sont les céréales, les produits pétroliers et les graviers.

Le Port Autonome de Strasbourg gère par ailleurs les différents ports de commerce s'étendant le long du Rhin sur près de 100 km de Marckolsheim au Sud à Lauterbourg au Nord avec au centre le port principal à Strasbourg. Huit postes de chargement de vrac (graviers, céréales...) sont installés le long du Rhin sur les sites de Seltz, Fort-Louis, Dalhunden, Drusenheim, Offendorf, Eschau, Gerstheim et Rhinau. Ces différents sites comptent en moyenne 500 entreprises implantées, voient transiter 800 000 tonnes de marchandises par voie fluviale et 1 300 000 tonnes par voie ferroviaire. Ils accueillent également 750 000 passagers avec la filiale Batorama (première attraction payante du Grand Est).

La Collectivité européenne d'Alsace est membre du Conseil d'Administration du Port Autonome de Strasbourg.

Participation financière pour la réfection de l'accès ferroviaire à la zone portuaire Sud

La voie ferrée L 141 000 d'accès à la zone Sud du port, depuis la gare de Neudorf, constitue un axe privilégié au Port de Strasbourg pour un accès ferroviaire direct, sans nécessité de passage par la gare de fret. Il permet également un bouclage de la desserte de cette zone, qui en sécurise ainsi l'accès. Or, cette voie appartenant au Réseau Ferré National (RFN) est en mauvais état.

SNCF Réseau a indiqué, que cette branche de 2,3 km est menacée de fermeture en 2024 si elle n'est pas rapidement remise en état. Une carte de localisation de la ligne figure en annexe 1 de ce rapport.

Cette ligne voit passer 150 trains/an et 130 000 tonnes/an avec une vitesse de circulation de 30km/h. L'objectif est de supprimer le risque de baisse de performance de la ligne (risque de ralentissement et risque d'interdiction de circulation) et d'assurer le maintien de la performance de la ligne à 30 km /h.

Le programme des travaux prévisionnel figure dans la convention jointe en annexe 2 du présent rapport. Il est d'ordre structurel, et consiste par ailleurs en une création d'une piste carrossable et d'une intervention sur plusieurs ouvrages d'art. Il sera néanmoins affiné lors des études avant-projet/projet qui seront menées par SNCF Réseau.

Calendrier des opérations, niveau de participations des autres financeurs et prévisionnel financier

Le calendrier prévisionnel de l'opération jusqu'à la date de mise en service se décline de la manière suivante :

- 2022 et 2023 études avant-projet / projet
- 2023 marché travaux et commande de matières
- 2024 réalisation des travaux

Les contributions financières attendues figurent dans le tableau ci-dessous, sachant que le montant total des travaux de réfection prévisionnel est de 4 121 707 €. Ce montant tient compte de la valeur des indices de décembre 2021 :

- pour les travaux : indice TP01 : 11 % pour 2022, 8% pour 2023, 3% par an pour 2024 et au-delà ;
- pour la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage: indice ING: 6% pour 2022, 4,5% pour 2023, 2% par an pour 2024 et au-delà.

Phases AVP/PRO/REA	Montant en €	Pourcentage
Etat	1 428 501	34,6580 %
Région	1 373 765	33,3300 %
Eurométropole	620 671	15,0586 %
Collectivité européenne d'Alsace	565 997	13,7321 %
Port de Strasbourg	132 773	3,2213 %
Total	4 121 707	100 %

Cependant, considérant le financement apporté par l'État dans le cadre de la convention bilatérale signée le 6 décembre 2021 entre l'État et SNCF Réseau et de son avenant signé le 1er juillet 2022, soit le montant de 1 428 501 € HT courants, il est convenu que les cocontractants assurent le bouclage complet du besoin de financement des études avant-projet/projet et des travaux à due concurrence d'un financement complémentaire d'un montant de 2 693 206 € HT courants et selon les clés de répartition suivantes :

Phases AVP/PRO/REA hors participation Etat	Montant en €	Pourcentage hors participation Etat
Région	1 373 765	51,0085 %
Eurométropole	620 671	23,0458 %
Collectivité européenne d'Alsace	565 997	21,0157 %
Port de Strasbourg	132 773	4,9299 %
Total	2 693 206	100 %

Il a été entendu que les montants ci-dessus sont arrondis et que les clés de participation prévalent.

L'autorisation de programme a été inscrite dans le cadre du vote de la deuxième décision modificative du budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Port de Strasbourg s'acquittera également de la maintenance courante sur une période de 15 ans de la ligne à raison de 62 500 €/an sur la base de 150 allers-retours / an.

Un comparatif des aides de la Collectivité européenne d'Alsace pour des projets similaires figure en annexe 3.

Motivation à soutenir un tel projet

En 2022, le manque de précipitations a provoqué un étiage précoce du Rhin en réduisant de moitié le débit du fleuve.

Pour pouvoir continuer à naviguer, les péniches ont dû réduire leur chargement et parfois circuler au quart de leur capacité d'emport. Une situation qui force chargeurs et stockeurs à se tourner vers d'autres modes de transport.

Le Port Autonome de Strasbourg déclarait dans la presse que l'enjeu pour lui est de développer le transport ferroviaire plutôt que de mettre « des boîtes sur la route ».

C'est sur cette base que le fret ferroviaire prend toute son importance et se justifie d'autant plus que de mettre les marchandises sur l'eau ou sur le rail évite d'autant le nombre de camions sur la route.

Ce raisonnement entre complètement en résonnance avec les préoccupations de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de décarbonation du transport de marchandises, du développement durable en général et de la préservation de l'état de ses routes.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'investissement de 565 997 € à SNCF Réseau pour le projet de remise à niveau de la voie ferrée fret 141 000 du Réseau Ferroviaire National Accès Sud du Port Autonome de Strasbourg;
- d'approuver la convention de financement y afférente jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer après y avoir apporté le cas échéant les modifications mineures qui s'avéreraient utiles sans qu'elles ne changent le sens de ses dispositions;
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur l'opération P075 0007, chapitre 204, nature 2324, fonction 854, du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY